

Je passe maintenant à l'industrie minière. C'est là l'un des plus graves problèmes des Provinces maritimes. Avec un climat comme celui que nous avons au Canada, la production du charbon est indispensable. Nous savons ce qui se passe dans les pays qui, comme l'Angleterre, manquent de charbon. Presque toute l'industrie anglaise a été paralysée, l'électricité a été rationnée et, ce qui est plus triste, beaucoup d'enfants et d'adultes ont souffert du froid.

Si je suis bien renseigné, c'est en Alberta que se trouvent nos plus vastes bassins houillers. Les Provinces maritimes et la Colombie-Britannique renferment également du charbon, mais l'extraction en est difficile et coûteuse. En outre, les charbonnages de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick sont très éloignés de leurs débouchés naturels. Aussi la question du transport compte-t-elle pour beaucoup dans l'exploitation de ces charbonnages. Il n'est donc pas surprenant que le problème du charbon, surtout dans les Provinces maritimes, ait été au tout premier plan de nos ennuis politiques et économiques.

Il nous faut produire assez de charbon pour nos propres besoins et il nous faut aussi conserver des débouchés. Il y a un ennui! nous devons répondre à nos propres besoins tout en conservant un marché durable et avantageux au seul endroit où nous pouvons vendre notre charbon. Nous reconnaissons tous le rôle indispensable des houillers dans notre économie, comme nous savons que leur travail est probablement plus dangereux que celui de toute autre industrie. Actuellement, les grèves viennent compliquer le problème du charbon dans les Provinces maritimes. Ces grèves posent l'un des problèmes les plus graves de l'heure. Dès avant les grèves, notre production accusait un fléchissement. Quand on diminue la production, tous savent que le coût de revient augmente en proportion. Les gens peu autorisés à se prononcer sur cette question blâment les mineurs; d'autres, pas plus fondés à se prononcer sur la cause du litige, blâment les exploitants. Je ne crains pas de dire que les mineurs des Provinces maritimes ont touché des salaires uniformément inférieurs à ceux que recevaient les houillers des Etats-Unis ou de la Colombie-Britannique.

Il faut tenir compte d'un autre facteur. L'âge moyen des mineurs des Provinces maritimes est plus élevé que celui des houillers des Etats-Unis ou de la Colombie-Britannique. Pour ce qui est des compagnies, c'est un fait que l'emplacement des filons de houille rend leur accès difficile et leur exploitation coûteuse. Mais, il y a plus. J'ignore s'il faut en imputer le blâme aux exploitants

mais je crois comprendre qu'ils doivent suivre un programme établi depuis nombre d'années. Les compagnies ont donc parfaitement raison de signaler les obstacles physiques qu'elles doivent surmonter, tandis que les mineurs ont également raison de se plaindre, comme je l'ai dit, de leur salaire inférieur, de la moyenne plus élevée de l'âge des ouvriers et du fait que les chiffres sur les absences au travail doivent être examinés à la loupe.

Il est donc difficile de trouver la solution à un problème embrassant tant de facteurs et nous disposons de fort peu de temps pour tenter de le régler. En effet, il est reconnu que, sans un prompt règlement du litige, l'industrie minière des Provinces maritimes est vouée à la ruine. Cette ruine affectera profondément tout d'abord les Provinces maritimes, et elle se fera ensuite sentir par tout le Canada, et plusieurs de ses conséquences seront néfastes. Le problème est donc d'ordre national. Après tout, la prospérité du Canada dépend de la prospérité de ses principaux éléments. Je soutiens donc qu'en face de la nécessité urgente de régler ce grave problème d'ordre national, nous devons compter sur les efforts communs et bien coordonnés de l'industrie houillère, des syndicats des mineurs et du Gouvernement. Pour maintenir l'industrie, nous devons faire en sorte que le mineur touche un salaire juste et l'industrie, des bénéfices raisonnables et que le coût de revient de l'extraction de la houille permette la concurrence avec les autres charbons qui se vendront sur l'unique marché que nous possédons.

Le problème de la houille n'est pas la seule difficulté grave à laquelle les Provinces maritimes aient à faire face car elles ont aussi à résoudre celle du chômage. Durant la guerre, il y avait des emplois pour tout le monde en Nouvelle-Ecosse. Aucune entreprise de guerre n'y fut établie mais les jeunes gens s'enrôlaient et il était possible de trouver du travail hors des Provinces maritimes. Il y un projet dont il est question depuis de longues années et auquel on a promis d'accorder la priorité après la guerre. L'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) en a parlé ce soir. Des ingénieurs compétents pourraient le mettre à exécution. Nous l'envisageons comme un moyen d'atténuer le chômage et d'enrayer l'exode de nos jeunes gens. Je veux parler de la construction d'un pont sur le détroit de Canso. Cette entreprise coûterait un certain montant mais les dépenses qu'elle occasionnerait seraient sensiblement inférieures à celles qu'on a effectuées dans autres parties du pays pour l'exécution de projets moins pressants. On se rappellera que la Nouvelle-Ecosse n'a jamais hésité à acquitter toute sa part des aménagements installés en dehors de son territoire.